



# Rapport d'activité 2024



**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises**

*Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure*

*info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr*

# Sommaire

## **Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays**

1. La contractualisation
2. Le programme LEADER
3. Le Plan Climat Energie Territorial
4. Le Contrat Local de Santé
5. Le Schéma de Cohérence Territoriale

## **Le fonctionnement du Pays**

1. Les ressources humaines
2. Le financement du Pays
3. La gouvernance

## **Extraits du registre des délibérations**

## **Extrait de la revue de presse**



# Contractualisation

## ▪ Contractualisation « Territoire en action » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le Pays a validé en 2023 son contrat « Territoire en Action » (TEA) avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et dispose ainsi d'une enveloppe de 3 856 245€ pour la période 2022-2026.

Ces crédits sont répartis entre les 4 axes du Contrat :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation aux changements climatiques
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population
- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables au quotidien.

Le Bureau du Pays est l'instance de gouvernance du contrat, chargée de la programmation des projets au contrat. Avant qu'un projet ne puisse être présenté au Bureau, un travail préalable doit être engagé entre le porteur de projet, l'équipe du Pays et les services de la Région, notamment pour vérifier les critères d'écoconditions.

Le 31 janvier 2024, une réunion de Bureau a été consacrée au contrat. L'objectif était de faire une revue des projets « pressentis » à inscrire au contrat, afin de connaître leur état d'avancement et éventuellement d'adapter cette liste. A cette date, aucun dossier n'avait été programmé, seulement deux dossiers avaient été déposés à la Région et des incertitudes persistaient sur plusieurs dossiers, notamment concernant le respect du délai de dépôt des dossiers (au stade DCE) avant le 31.12.2025.

Il a donc été proposé d'écrire aux différents porteurs de projets, pour les interroger sur la maturité de leur projet et leur demander de confirmer leur engagement à respecter les délais du contrat.

Une réunion du bureau le 11 juillet 2024 a permis la tenue du comité de pilotage du contrat, en présence de représentants élus et techniciens de la Région. L'objectif était de faire un point d'étape du contrat à mi-parcours, un bilan de sa mise en œuvre et de ses perspectives d'exécution, et d'analyser le vivier des 16 projets pressentis...C'est également lors de cette réunion que le premier projet a été programmé. : Projet de Maison communale de santé de Luxeuil-les-Bains.

L'accompagnement des porteurs de projets s'est poursuivi sur la seconde partie de l'année : information sur l'évolution des écoconditions validée par la Région en juin, accompagnement sur la mise en œuvre des écoconditions dans les projets, les modalités de dépôt du dossier, le projet de santé, la construction du plan de financement...

Différentes visites de sites et rencontres avec les porteurs de projets ont été organisées : Ville de Saint-Loup pour le projet de Friche de la Filature, CC Rahin Chérimont pour le projet Voie Verte, Ville de Luxeuil-les-Bains pour le projet de l'école Boulevard Richet, CC Pays de Villersexel pour le projet de réhabilitation de la crèche...

Le 28 novembre la Région a organisé une rencontre de tous les territoires porteurs de contrats afin d'échanger sur les modalités du contrat jusqu'en 2026. Plusieurs hypothèses étaient à l'étude, des arbitrages sont en cours. Le délai de dépôt de dossier au 31 décembre devrait être maintenu, un redéploiement de crédits entre territoires pourrait être envisagé.

Il y a donc un enjeu à assurer la programmation des projets en 2025.

## ▪ Appel à Manifestation d'intérêt « FEDER rural »

Le Pays des Vosges Saônoises a été sélectionné en 2023 pour être éligible aux financements « FEDER rural » autour des 4 thématiques :

- Villages intelligents
- Mobilité durable
- Renouvellement urbain
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

Dans ce cadre des avis de conformité à la stratégie ont été délivrés :

- ✓ Sécurisation et création de cheminements doux (rue d'Héricourt) à Roye, le 19 décembre 2023
- ✓ Création d'un auditorium pour la musique classique « La Grange » - Les Magny /Petit Magny par l'association Les Concerts du Doubs, le 30 avril 2024
- ✓ Réhabilitation de la friche de la Filature – Tranche 1 – Aménagement de locaux administratifs pour l'école de production, à Saint-Loup-sur-Semouse, le 8 août 2024
- ✓ Aménagement de l'îlot Saint-Martin pour favoriser les mobilités douces et créer un îlot de fraîcheur en cœur de ville, à Lure, le 17 octobre.

## ▪ **Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et Projet de Territoire**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est la contractualisation de l'Etat avec les territoires. Le CRTE des Vosges Saônoises regroupe les Communautés de communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil et du Pays de Villersexel qui ont souhaité contractualiser à l'échelle du Pays.

Les trois autres Communautés de communes ont contractualisé à leur propre échelle.

L'animation du CRTE est assurée par le Pays des Vosges Saônoises, de manière conjointe avec les 3 intercommunalités signataires.

Dans le cadre du suivi de ce contrat, différentes réunions et échanges ont été organisés :

- Comité de pilotage, le 23 janvier
- Finalisation de l'avenant 2024, en octobre
- Comité technique, le 5 décembre
- Signature de l'avenant et de la convention financière 2024, en décembre.

# Programme LEADER

Le Pays des Vosges Saônoises a été sélectionné pour porter son troisième programme LEADER sur la période 2023-2027. Le territoire a ainsi été doté d'une enveloppe de 2 240 725 € de crédits FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie et soutenir des projets.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage effectif du nouveau programme LEADER et l'accompagnement des premiers porteurs de projet.

## Validation des documents de cadrage

Les documents de cadrage du programme, à savoir le règlement intérieur, les grilles de sélection des projets et le règlement d'intervention financier ont été validés lors de la réunion du Comité de programmation du 13 février 2024.

## Communication LEADER

Afin de promouvoir et d'informer sur les possibilités de soutien du programme, une plaquette LEADER a été réalisée en juin.

Elle a été conçue comme un guide pour les porteurs de projet, au regard de l'expérience d'animation des programmés passés. Ce document reprend ainsi les grands principes LEADER, la stratégie du Pays, les critères de sélection, les points règlementaires et les étapes pour obtenir la subvention LEADER.

Elle a été largement diffusée aux partenaires et aux potentiels porteurs de projet.

### LEADER, C'EST QUOI ?

Le Pays des Vosges Saônoises est pour la 3<sup>ème</sup> fois lauréat. L'a été pour 2 programmes LEADER sur les périodes 2007-2013 et 2014-2020, qui ont permis de financer 161 projets.

Pour le programme 2023-2027, le Pays a obtenu des financements européens et dispose d'une enveloppe de plus de 2,2 milliards d'euros pour accompagner et soutenir ses projets.

Le dispositif permet d'apporter une aide de 150 000 € (contre 100 000 € auparavant) pour le Développement Rural, ainsi qu'un accompagnement de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Pays des Vosges Saônoises met en œuvre le programme sur son territoire à partir de sa propre stratégie. Il sélectionne les projets et accompagne au premier stade le projet.

#### LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN, DÉCLINÉ LOCALEMENT

- Choisir l'animation et définir les grands orientations du programme et le cadre réglementaire.
- Collaborer Bourgogne-Franche-Comté, et l'État (autorités de gestion des fonds européens, assure le pilotage, la mise en œuvre et le dépense au niveau régional et national) les dossiers.
- Le Pays des Vosges Saônoises met en œuvre le programme sur son territoire à partir de sa propre stratégie. Il sélectionne les projets et accompagne au premier stade le projet.

#### LEADER, POUR QUELS PROJETS ?

Le Comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés du territoire sélectionne les projets qui répondent à différents critères :

- Hâbler sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises,
- répondre aux objectifs de la stratégie du territoire,
- porter sur des associations, collectifs, établissements publics, entreprises...
- présenter une dimension :
  - ▷ territoriale et collective,
  - ▷ économique et structurelle,
  - ▷ innovante.

### LA STRATÉGIE DU PROGRAMME LEADER

Elle vise à adapter le territoire face aux enjeux de transition environnementale et d'attractivité. Cette stratégie se décline en 5 domaines pour plusieurs objectifs :

- **MOBILITÉ**
  - Développer les modes de déplacements alternatifs et améliorer les conditions de mobilité des zones actives, notamment par la création d'itinéraires adaptés.
  - Favoriser le développement de circuits courts locaux.
  - Travailler pour rapprocher les services des habitants.
  - Appuyer une réponse à la problématique de mobilité des zones actives, notamment par la création d'itinéraires adaptés.
- **ÉCONOMIE DES RESSOURCES**
  - Développer l'eau : occupation collective d'eau de pluie, traitement des eaux.
  - Favoriser l'énergie : valorisation et études.
  - Utiliser la géologie et l'impact environnemental des activités, favoriser l'économie circulaire.
- **ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**
  - Favoriser le développement et la création d'activités de proximité.
  - Développer l'activité de proximité en créant de nouveaux modes de consommation et de nouvelles formes de services.
- **BIODIVERSITÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
  - Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et aux enjeux de la biodiversité en forêt.
  - Développer l'usage de bois dans le matériel public intérieur et extérieur.
  - Favoriser par une sélection financière les pratiques favorables à la biodiversité, notamment les circuits courts.
  - Restaurer le cadre de vie.
  - Structurer l'usage public dans une logique de sécurité.
  - Développer l'alimentation ou associée, par des actions de sensibilisation, la mise en place de jardins partagés, de vergers de proximité collectifs, d'activités de transmission pour les habitants.
- **LOISIRS ET CULTURE**
  - Créer des équipements de loisirs de proximité compatibles avec les enjeux de transition écologique.
  - Promouvoir des actions culturelles qui s'inscrivent au territoire, valorisent le cadre de vie, contribuent aux enjeux de la transition écologique.

#### COOPÉRATION

Ces techniques peuvent être utilisées à travers une coopération pour faciliter l'accès aux services et aux équipements.

### QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR OBTENIR UNE SUBVENTION LEADER ?

- 1. RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE DU PAYS**

Maître du projet pour définir le projet et les conditions d'accompagnement. Afin de vous accompagner au mieux, nous vous conseillons de venir nous rencontrer en tête à tête pour définir votre projet.
- 2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE PRÉALABLE AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET**

Signature du projet et son budget prévisionnel. À partir de cette étape, l'animation peut commencer.
- 3. SÉLECTION DU PORTEUR DE PROJET EN COMITÉ DE PROGRAMMATION POUR AVOIR L'OPPORTUNITÉ**

Sélection du projet sur la base d'une grille de notation.
- 4. MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE**

Départ et budget et collecte de pièces, notamment celles permettant de justifier les dépenses prévisionnelles ou celles des recettes attendues. Ce dossier se fait en ligne.
- 5. INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE DU DOSSIER PAR LES SERVICES DE LA RÉGION**

Élaboration de l'avis des services publics de la région, notamment l'agriculture et le développement durable.
- 6. VOTE DU MONTANT DE L'AIDE LEADER EN COMITÉ DE PROGRAMMATION**

Départ sur la base de la signature de la décision juridique établissant la subvention.
- 7. MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT**

Préparation du dossier de demande de paiement, avec factures... C'est à partir de ce dossier que le montant de la subvention est versé.

## ▪ Accompagnement des porteurs de projet

En parallèle, plusieurs porteurs de projet ont été accompagnés :

- vérification de l'éligibilité des projets, réorientation de certains porteurs vers d'autres fonds
- pour les projets éligibles : aide et conseils sur la mise en œuvre des opérations, la sécurisation et le montage des dossiers.

Ainsi, en 2024, 18 projets ont été enregistrés.

Parmi ceux-ci, 6 ont été auditionnés pour avis d'opportunité en Comité de programmation.

Les premières auditions des porteurs de projet ont été organisées en vue d'obtenir des avis d'opportunité. Il s'agit de la présélection des projets : le maître d'ouvrage présente son projet devant les membres du Comité de programmation, à l'issue de la présentation et d'un temps d'échanges, le CP procède à la notation du projet via la grille de sélection LEADER. Si l'avis est favorable, le dépôt du dossier de subvention peut être lancé.

Deux vagues d'auditions ont été organisées.

La première s'est tenue le 13 juin 2024 avec les projets suivants :

- Aménagements cyclables - cheminements doux / Commune d'Athesans Etroitefontaine
- Création d'une piste d'apprentissage vélo et mise en place d'abris sécurisés vélo / CC du Pays de Lure
- Création d'une base VTT / CC du Pays de Lure.



La deuxième vague d'auditions a eu lieu le 5 décembre et a concerné les projets suivants :

- Création et animation d'un Office Territorial de l'Economie Sociale et Solidaire (OTES) / Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
- Aménagements cyclables / Commune de Corbenay
- Achat de scooters et de voiturettes électriques / Mission locale Lure Luxeuil Champagne

Tous ces projets ont obtenu un avis d'opportunité favorable donnant droit au dépôt de leur dossier, hormis celui de la CRESS qui a reçu un avis défavorable mais à qui il a été proposé de retravailler le projet.

Depuis juillet 2024, le logiciel « Europac », qui permet le dépôt des dossiers LEADER en ligne, est mis à disposition par la Région, Autorité de gestion des fonds européens.

Bien que certains aspects du logiciel ne soient pas encore tout à fait opérationnels, l'accompagnement des porteurs de projets pour la constitution de leur dossier sous Europac a donc pu démarrer dès septembre.

L'enjeu pour le Pays sur ce nouveau programme est de réduire les délais de dépôt des dossiers, à l'issue des avis d'opportunité, pour une instruction et une programmation des subventions plus fluide et rapide.

## ■ Clôture du programme LEADER 2014-2022

### *Constitution des derniers dossiers de paiement*

L'année 2024 a été consacrée à la constitution des derniers dossiers de paiement. Il s'agissait de rassembler l'ensemble des pièces justificatives, de réaliser les rapports d'instruction et de vérifier le service fait par la visite sur place.

Ces dossiers ont ensuite été envoyés à la Région aux dates suivantes :

- Voie verte Lure - La Côte de la CC du Pays de Lure : 19 septembre.
- Voie verte de Giromagny : 26 septembre.
- Passerelles de la CC Rahin et Chérimont : 7 novembre.

Photos des visites sur places, organisées dans le cadre de la constitution des dossiers de paiement :



*Voie verte de Giromagny / VSP du 21/10/2023*



*Voie verte Lure – La Côte de la CC du Pays de Lure / VSP du 29/07/2024*



*Une des passerelles de la CCRC, dite « des Ballastières » / VSP du 05/11/2024*

D'autre part, plusieurs dossiers de paiement déposés en 2023 ont été instruits par la Région en 2024 ; l'équipe LEADER du Pays a alors été sollicitée pour gérer des demandes de pièces complémentaires à ces dossiers.

### *Evaluation*

Afin de rendre compte du programme LEADER 2014 – 2022, une évaluation a été menée pour mettre en lumière les projets soutenus, leur répartition géographique, les crédits FEADER alloués, la gestion et l'animation du programme ... Cette évaluation sera complétée en 2025 lorsque les derniers dossiers de paiement auront été instruits et payés.

# Plan Climat Energie

L'année a été consacrée au déploiement opérationnel du plan d'actions de la feuille de route du Plan Climat et par la continuité de l'accompagnement des collectivités dans leurs projets et leurs travaux.

Près de 400 arceaux de stationnement vélo ont été déployés dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités Douces et de nouvelles actions en faveur de la qualité de l'air intérieur ont été engagées.

## ▪ Accompagnement des projets du territoire

L'accompagnement des communes et communautés de communes, en amont de leurs projets et leurs travaux reste la mission première du chargé de mission Plan Climat. On constate en 2024, une augmentation des sollicitations des collectivités pour réduire leurs coûts de fonctionnement, à l'image de plusieurs pôles éducatifs ou de communes qui souhaitent opérer une substitution des énergies fossiles vers des solutions biomasse.

D'autre part, l'accompagnement des projets du territoire s'est également fait de manière transversale à travers différents dispositifs de financement (CRTE, TEA, Petites Villes de Demain, Villages d'avenir....) ou l'application d'écoconditions.

En 2024, ce sont 14 projets biomasse et 21 projets bâtiments qui ont bénéficié des conseils du chargé de mission Plan climat.

## ▪ Réflexions sur la création de poste Chargé de mission Bâtiment et Energie

Dans la continuité de cette mission et comme évoqué lors des orientations budgétaires 2023, une réflexion a été engagée sur la structuration d'un service *Energie climat* par la création d'un poste « chargé de mission / conseiller technique bâtiment et énergie.

Cette proposition répond à un besoin identifié sur l'efficacité des bâtiments qui impacte la consommation énergétique.

L'articulation des deux postes serait la suivante :

- Chargé de mission Plan Climat : pilotage général de la feuille de route Plan Climat (énergie, bâtiment, mobilité, biodiversité ...)
- Chargé de mission bâtiment énergie : une mission ciblée sur l'efficacité (énergie, eau, QAI ...).

La finalité de la mission est d'accompagner les communes dans la gestion de leurs bâtiments au quotidien, afin de rechercher la sobriété et l'efficacité en matière d'énergie, eau, qualité de l'air, aménagements extérieurs ...

L'objectif est d'identifier et diagnostiquer les dysfonctionnements dans les bâtiments des collectivités afin de proposer dans un premier temps des solutions immédiates d'amélioration sur l'existant et dans un second temps des programmes de travaux adaptés aux réels besoins et usages de ces bâtiments.

Cet accompagnement passe par :

- un travail d'état des lieux
- la formulation de recommandations : actions à mettre en place à court terme (régulations par exemples), travaux, formation/sensibilisation,
- l'accompagnement dans le suivi et la mise en œuvre de ces préconisations.

La fiche de poste a été construite au cours de l'année 2024 et a été travaillée avec les services de la Région, en vue d'un soutien de la Région au titre du quatrième poste éligible via le contrat *Territoire en action*. Un retour favorable des services de la Région a été rendu en décembre 2024.

## ▪ Déploiement du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)

### Aménagements d'infrastructures cyclables

En 2024, différentes communes et communautés de communes ont été accompagnées dans la réalisation de leurs aménagements mobilités douces, en lien avec les préconisations du Schéma et via l'outil cartographique dynamique dont s'est doté le Pays (Athesans et Etroitefontaine, Corbenay, Fresse, Lure, Luxeuil les bains, Roye, Saint-Loup sur Semouse, CCPV, CCPLx, CCRC).

Pour certains projets une aide au titre du programme LEADER a été proposée.



### Arceaux de stationnement vélo

En complément de l'accompagnement des projets d'aménagement d'infrastructures cyclables, il a été décidé en 2023 de développer le stationnement par l'acquisition d'arceaux vélo par le Pays pour les implanter sur tout le territoire (service n°1 du SDMD).

Un marché a été lancé pour la conception d'arceaux sur-mesure. La distribution des 367 arceaux sur une quarantaine de communes a été organisée au cours de l'été.

Le chargé de mission a été sollicité par plusieurs communes pour être accompagné dans l'implantation sur site de ces arceaux sur près de 140 pôles générateurs de déplacement. Un document technique de préconisation de pose a été élaboré.



### Déploiement du « Savoir Rouler à Vélo »

Afin de répondre au service n°3 (Apprentissage vélo) de son SDMD, le Pays a souhaité s'inscrire dans le cadre du programme « Génération Vélo » pour la promotion du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

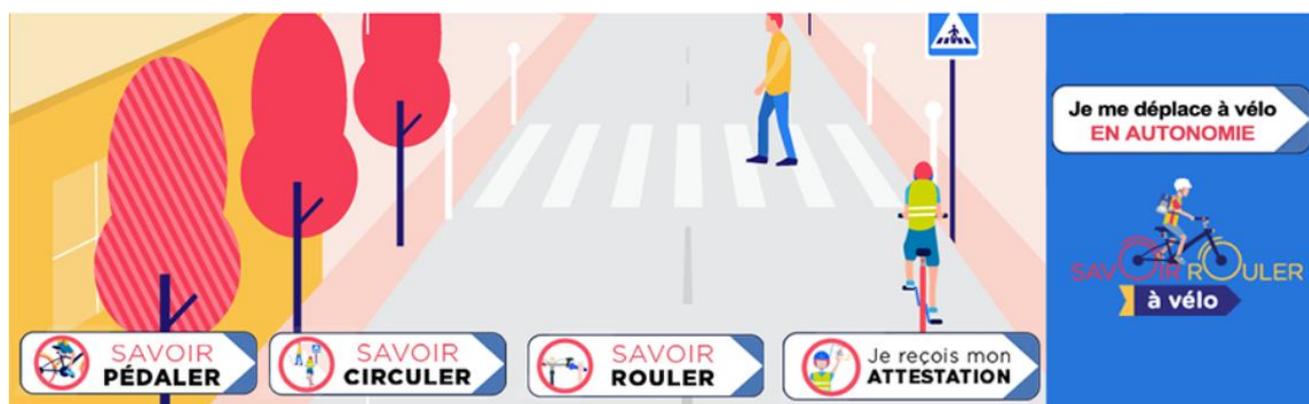
Pour déployer cette action, le Pays a pris contact avec :

- l'animateur régional Génération Vélo . Le dispositif Génération Vélo apporte un financement de près de 50% par intervention. A ce jour ce dispositif en vigueur a été prolongé jusqu'au 31 août 2025.
- le conseiller sport du *Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute-Saône*, chargé du déploiement du SRAV dans les écoles de Haute-Saône.

Une réunion de travail le 11 avril 2024, suivie de nombreux échanges avec les partenaires ont permis de définir les modalités de déploiement et soutien du SRAV sur le territoire.

Ainsi, le Pays prend en charge jusqu'à fin juin 2025 des cycles SRAV complets, réalisés dans les écoles par le biais d'intervenants-formateurs labélisés « Génération vélo ».

Une information a été adressée à tous les établissements scolaires en fin d'année 2024.



## ▪ Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments « enfance »

Dans le cadre de la feuille de route du Plan climat et en lien également avec l'axe « santé environnement » du Contrat Local de Santé, il a été proposé de travailler sur une démarche globale de prise en compte des enjeux énergétiques et sanitaires des bâtiments accueillant de jeunes enfants : crèches, périscolaires, écoles...

2 types d'actions complémentaires sont donc déployées :

### - Une démarche de sensibilisation auprès des scolaires

Il a été décidé de mettre en place un programme d'animations pédagogiques autour de la qualité de l'air intérieur, à destination des élèves des écoles primaires du territoire. Pour ce faire, le Pays a choisi de contractualiser avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS), structure spécialisée dans l'animation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

L'animation « **Dans mon école, un bon air est nécessaire !** » a été conçue par la MNVS suite à la demande du Pays. L'objectif de cette animation, organisée sur 2 demi-journées est de sensibiliser les enfants à l'importance de la qualité de l'air intérieur. Elle les invite à réfléchir aux gestes du quotidien qu'ils peuvent eux-mêmes réaliser pour réduire la pollution de l'air ambiant.

12 classes (2 classes par Communauté de communes), de niveau CE2 à CM2 ont bénéficié de la prise en charge totale du coût de l'intervention par le Pays des Vosges Saônoises.

Ces animations se sont déroulées en novembre et décembre :

- CC 1000 étangs : Melisey et Saint-Barthélémy
- CC Haute-Comté : Fontaine-les-Luxeuil/St-Loup sur Semouse
- CC Rahin Chérimont : Plancher-Bas/Plancher-les-mines
- CC Pays de Villersexel : Fallon/Athesans et Etroitefontaine
- CC Pays de Luxeuil : Luxeuil-les-Bains/Froideconche
- CC Pays de Lure : Vy-les-Lure/Roye



### - Une étude de la qualité de l'air intérieur des écoles

Après avoir étudié différents types d'intervention (projet de thèse, études avant/après travaux du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment...) le Pays s'est adressé au CEREMA. L'objectif était de construire un programme d'étude adapté permettant de réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur, de formuler des recommandations de travaux et actions et de sensibiliser à ces enjeux.

La méthodologie de l'étude a été définie en 2024 pour une mise en œuvre dès janvier 2025.

L'action portera sur 6 écoles : Conflans-sur-Lanterne, Luxeuil-les-bains, Saint-Barthélémy, Ronchamp, Moffans, Villersexel.

## ▪ Etude innovante «Etat des lieux de fonctionnement de systèmes chaufferies biomasse /réseaux de chaleur»

L'objectif de cette étude engagée en 2023 était de réaliser un état des lieux de fonctionnement de chaque système chaufferie/réseau de chaleur ayant plus de 10 ans de fonctionnement. Cette étude vise prioritairement à des actions d'amélioration, de remplacement, de suppression du fioul ou encore d'extension de réseau de chaleur sur les 9 communes participantes ; Aillevillers-et-Lyaumont, Athesans-Etroitefontaine, Courchaton, Frahier et Chatebier, Fresse, Haut du Them- Château, Moffans et Vacheresse, Raddon et Chapendu, Ronchamp.

L'étude est réalisée par le LERMAB (Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Matériau Bois) de l'ENSTIB (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) d'Épinal.

Après les résultats de la Phase 1 engagée en 2023, la Phase 2 de l'étude se déroulera lors de la saison de chauffe (2024-2025) et vise à réaliser des mesures et des analyses plus précises sur le fonctionnement réel global des installations via une instrumentation de plusieurs semaines sur chaque site. Pour cette seconde partie de l'étude, chaque commune va contractualiser avec le LERMAB, le Pays est coordinateur de la démarche.

- **Apiculture « Répondre à la problématique de la pollinisation »**

Le Comité Technique Apicole s'est réuni le 5 mars. Il a permis d'échanger sur différents points comme la production du miel local, la mortalité des abeilles ou bien encore la problématique du frelon asiatique.

Côté animation, dans la continuité de l'année précédente de nombreuses actions de sensibilisation « Abeilles » ont été proposées grâce aux ruches pédagogiques digitales.

Près de 200 élèves ont bénéficié de cette animation dans les écoles de Saint-Germain, Breuchotte, Raddon-et-Chapendu ainsi que dans les collèges de Fougerolles et de Melisey. Les ruches pédagogiques ont aussi été utilisées dans le cadre de la semaine du goût les 17 et 18 octobre à Fougerolles Saint-Valbert.



En parallèle, des échanges avec une créatrice de jeux pédagogiques en bois et la MNVS ont eu lieu pour qu'à terme le Pays puisse constituer « Fond pédagogique biodiversité » mis à disposition sur le territoire (écoles, périscolaires, associations...). Des acquisitions ont été faites en fin d'année.



## ▪ Échanges et participation aux différents réseaux

Les réunions de travail avec de nombreux partenaires ont permis la présentation des programmes d'actions et dispositifs d'aides et Appel à Projet en cours, mais également des projets et actions collaboratives futures avec le Pays des Vosges Saônoises.



Le chargé de mission a été sollicité par un territoire voisin (Pays de Montbéliard Agglomération) pour participer à la journée « *Rencontre de la transition écologique* » sur la thématique des circuits courts de l'énergie co-organisée par l'ADU sur la commune de Blamont (25) le 6 novembre. Il a pu présenter ses retours d'expériences ainsi que les difficultés, les leviers et les clés de réussite pour la mise en œuvre des projets ENR (Quelle méthodologie de projet / de l'ingénierie à la mise en œuvre / Quelles ressources ?...) (Photo ADU)

Le 7 novembre à Lure, lors de la journée d'animation régionale « *Pour des Aménagements en Faveur à la Santé* » organisée à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé et en lien avec notre Contrat Local de Santé. Deux retours d'expériences ont été présentés :

- « Aménagements cyclables et mobilités du quotidien en milieu rural » en compagnie M. Alain BIZOTTO, Maire d'Athesans-EtroiteFontaine
- « l'étude innovante QAI dans les écoles du Pays » en compagnie de Mme Aude NOEL du CEREMA .



Principales rencontres, visio-conférences, visites de sites et comités de pilotage :

- 22/01 VISIO COMITE DE PROJET ESET
- 29/01 VISIO ATMO BFC « Post mesures radon »
- 04/04 TMA Journée L'urbanisme bleu-brun-vert : favoriser le vivant ( DIJON 21)
- 21/05 Démarche « ECRAINS » Journée régionale (DIJON 21)
- 22-23/05 RENCONTRES NATIONALES DU CLER (TOUL 54)
- 21/09 CCPV / Inauguration Voie Verte (BONNAL 25)
- 08/10 MIDIS BAT. INNOVANT « Enduits et confort intérieur » (BESANCON 25)
- 10/10 PVD/ORT/C2R/CRTE « SecteurGare » (LURE 70)
- 18/10 VISIO DDT/CEREMA « Villages d'avenir »
- 20/11 SALON ENVIROPRO (NANCY 54)
- 04/12 VISIO UNIVERSITE DE FRIBOURG (CH) « Table ronde -Mieux respirer à l'école »
- 10/12 2EME JOURNEE REGIONALE DES ENR (DIJON 21)
- 20/12 VISIO Café Territoires en projet « Catufé »

Webinaires :

- 08/02 LES ECLAIREURS « QAI Radon »
- 14/02 FUB/GENERATION VELO «Dispositif Savoir Rouler à Vélo » SRAV
- 15/02 LES ECLAIREURS « Démarche qualité label bâtiments »
- 15/03 CLER « Diversifier le mix énergétique de son territoire »
- 26/03 FRANCE CHALEUR URBAINE « Développer ou créer un réseau de chaleur »
- 13/06 FIBOIS « Groupe de travail actions forêt bois dans les PCAET/CRTE »
- 04/07 TEA « Nouvelles éco conditions »
- 29/10 FUB « Programme ALVEOLE PLUS »
- 11/12/ AAP Démarches Bâtiments Durables

# Contrat Local de Santé

L'année 2024 a permis de poursuivre le développement des actions inscrites dans le CLS. Un travail important a également été mené autour de la commission attractivité du Pays des Vosges Saônoises et de la définition d'une stratégie partagée.

## ▪ Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Différentes instances ont permis de présenter l'avancée des travaux menés au Pays sur la santé, notamment lors des Comités syndicaux (présentation du programme d'actions santé le 28 mars, présentation des travaux de la commission attractivité le 12 décembre) ou à l'occasion du Comité de pilotage du CLS du 21 mai.

La majeure partie des actions inscrites dans le CLS ont été développées durant l'année 2024.

### Fiche action 1 - parcours étudiants

- Organisation de l'Educ'Tour le 15 janvier 2024 à Lure et Luxeuil
- Tenue d'un stand le 16 mars à la journée d'accueil des internes organisée à Arc-et-Senans par l'URPS des médecins libéraux de BFC
- Participation à la Journée des Internes en Médecine Libérale (JIML) à Nancy le 26 septembre.



### Fiche action 2 : offre d'hébergement

- Etat des lieux de l'offre de l'hébergement pour les étudiants en santé.

### Fiche action 3 : Promotion des études en santé

- Echanges avec les lycées pour la participation aux Journées portes ouvertes à la faculté de santé de Besançon le 25 janvier 2025.



#### Fiche action 4 - Accompagnement professionnels de santé

- Organisation d'une formation sur la mallette Sensory Baby Test auprès d'infirmières Asalée et de médecins le 8 avril
- Organisation d'une rencontre secrétaires médicales le 10 décembre
- Appui à la mise en œuvre d'une formation délocalisée sur Lure pour les assistants médicaux.



#### Fiche action 5 – Mobilité et accès aux soins :

- Rencontre avec l'ARS le 10 juillet pour identifier les besoins et pistes de réflexion.

#### Fiche action 6 – 1000 premiers jours

- Participation au groupe de travail départemental sur la Maison des 1000 premiers jours (06 février, 05 mars, 30 avril, 14 mai et 05 novembre)



- Réunion du Comité Technique Territorial, le 23 mai et le 21 novembre
- Organisation de visio d'interconnaissance le 08 juillet, le 09 septembre, le 14 octobre, le 04 novembre et le 09 décembre



**Comité Technique Territorial (CTT) de la dynamique des 1000 premiers jours**  
Temps d'interconnaissance : Visio - lundi 08 juillet 2024  
**LES SERVICES DU GH70**  
Stéphanie Brelot et Louise Gasser (SF)

**Comité Technique Territorial (CTT) de la dynamique des 1000 premiers jours**  
Temps d'interconnaissance : Visio - lundi 09 septembre 2024  
**Le CAMSP et la PCO** PCO 70  
Céline VERNIER, cheffe de service  
Maud CAIRÉ, coordinatrice de parcours PCO

**Comité Technique Territorial (CTT) de la dynamique des 3500 premiers jours**  
Temps d'interconnaissance : Visio - lundi 14 octobre 2024  
**Le service Parentalité de la CC du Pays de Luxeuil**  
Stéphanie BEAUCHE et Deborah STEPHAN

**Comité Technique Territorial (CTT) de la dynamique des 1000 premiers jours**  
Temps d'interconnaissance : Visio - lundi 04 novembre 2024  
**L'UDAF Haute-Saône**  
Carole MARTHEY

- Organisation d'une demi-journée du Pass Santé Jeunes sur les 1000 premiers jours le 24 septembre à Melisey



- Acquisition d'ouvrages *Urgences or not urgences* à destination des futurs et jeunes parents qui fera l'objet d'une diffusion auprès des acteurs des 1000 premiers jours du territoire début 2025.

#### Fiche action 8 - formation Premier Secours en Santé Mentale

- Organisation d'une session de formation à Lure les 30 et 31 mai
- A la demande des participants des précédentes sessions, une journée J3 a été proposée le 30 septembre
- Dans le cadre du contrat de ville de Lure, une formation *PSSM Jeunes* a été proposée aux acteurs du quartier du Mortard les 19 et 20 décembre.

#### Fiche action 9 : Appui au réseau « relais santé de proximité »

- Organisation d'un premier temps d'échanges avec les « relais santé de proximité » identifiés sur le secteur de la CPTS de Luxeuil (Maison France service, CCAS, Centre sociaux, ...) le 5 décembre. Ce temps a permis de présenter aux 10 participants les actions du CLS mais aussi de la CPTS et de valider le principe de rencontres régulières. L'action sera reconduite sur le secteur de la CPTS de Lure.

#### Fiche action 10 : promotion territorialisée et coordonnée de la santé nutritionnelle

- Accompagnement à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ARS « *Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité -ICAPS* » de l'action menée sur le territoire de Vauvillers.

#### Fiche action 11 : Accès aux soins et précarité :

- Suivi de l'action portée par l'association Epi'Cerise.

#### Fiche action 12 : formation des acteurs de la petite-enfance à la qualité sanitaire des espaces de vie

- Sensibilisation aux perturbateurs endocriniens le 18 juin à Lure par la Mutualité Française.

#### Fiche action 13 : accompagnement des élus dans une approche santé environnementale globale

- Organisation avec l'ARS et l'AUDAB d'un atelier autour des aménagements favorables à la santé, le 7 novembre à Lure. Cette réunion régionale a permis de présenter des initiatives engagées sur le territoire du Pays.



## ■ Commission Attractivité et aides à l'installation des professionnels de santé

La commission *Attractivité et aides à l'installation des professionnels de santé* du Pays des Vosges Saônoises a continué son travail de réflexion et de définition d'une stratégie collective. Elle s'est réunie le 07 mars, le 18 avril, le 27 juin. La commission a été un lieu d'informations et d'échanges sur :

- le cursus de médecine générale et les différents stages à réaliser pendant l'internat,
- les terrains de stage en médecine générale existants sur le Pays des Vosges Saônoises,
- les futurs Docteurs Juniors Ambulatoires (DJA)
- l'offre d'hébergements pour les stagiaires en santé,
- les actions menées en faveur de l'accueil des professionnels de santé.

Les travaux de la commission ont été présentés en Comité Syndical le 12 décembre et ont donné lieu à une délibération autorisant la poursuite de la réflexion et la mise en œuvre de la stratégie.

La participation à l'ODEMA (Observatoire de la Démographie Médicale et Anticipation) porté par la CPAM et l'ARS (le 15 février et 26 septembre) ainsi que les travaux menés dans le cadre du groupe de travail ODEMA sur les internes et Docteur Junior (05 avril, 06 juin et 27 juin) et la présentation du dispositif Docteur Junior au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins le 16 octobre ont permis de capitaliser et de mieux appréhender les enjeux à venir.

La réalisation d'un portrait de territoire, dans le cadre de la politique d'attractivité de l'ARS et de la Région, contribue à la démarche d'attractivité et à la valorisation du Pays auprès des professionnels de santé.

## LE PAYS DES VOSGES SAONOISES

Haute-Saône

Situé au nord-est de la Haute-Saône, le Pays des Vosges Saônoises est limitrophe des Vosges, du Territoire de Belfort et du Doubs. Territoire de proximité et d'ouverture, il allie cadre de vie et accès aux pôles urbains.



**Docteur Cécile REDARES,**  
Médecin généraliste et oncogériatre à Lure

« LA QUALITÉ SE RETROUVE DANS LA TAILLE HUMAINE : QUALITÉ DE SOINS POUR LES PATIENTS ET QUALITÉ DE VIE POUR LES MÉDECINS »

A 42 ans, Cécile Redares a déjà un beau parcours derrière elle. Après des études de médecine à Besançon où elle obtient à la fois le titre de médecin gériatre et de médecin généraliste, elle se spécialise en 2013 en oncogériatrie à Paris-Sorbonne.

Les portes du CHU de Besançon s'ouvrent à elle, mais elle recherche déjà la proximité et le contact avec ses patients. Après trois années passées à l'hôpital de Belfort, c'est à Lure qu'elle pose finalement son stéthoscope. Elle y développera l'unité d'oncogériatrie et l'hôpital de jour sur les sites de Lure et Vesoul.

En 2022, Cécile retourne à la médecine générale. Après une période en salariat, elle s'installe à son compte en octobre 2023 et ne regrette pas ce choix : « Bien entourée, il est possible de ne faire que du médical, d'avoir une activité ultra-variée et de prendre en compte l'humain. » Le lien ville/hôpital est favorisé par la proximité avec les services hospitaliers et permet un gain en qualité de soins et une fluidité dans le parcours de ses patients. « On a la qualité de vie de la campagne, à proximité de l'hôpital. »



**Docteur Manon WIRTH,**  
Médecin généraliste à Vauvillers

« EXERCER EN MILIEU RURAL C'EST INCROYABLE ! C'EST LE JOUR ET LA NUIT AVEC L'EXERCICE EN VILLE »

Manon Wirth, jeune médecin généraliste installée depuis septembre 2023 à Vauvillers, ne regrette pas du tout son choix d'exercer en milieu rural.

Après des études à Nancy, son internat à Strasbourg, Manon remplace pendant quatre ans en zone périurbaine alsacienne.

L'opportunité de venir s'installer à proximité du village où elle passait ses vacances enfant, répond à son projet de vie et à son envie d'exercer en milieu rural.

Pas question pour autant d'être isolée. Elle travaille dans le cabinet avec un confrère, peut s'appuyer sur son assistant médical et les professionnels de santé de la commune se sont constitués en MSP. Manon a trouvé son rythme de croisière pour ne pas se laisser déborder et profiter de sa famille.

Manon se sent plus médecin de famille que médecin traitant. « En milieu rural, le lien avec les patients est tellement différent. Ils sont plus respectueux et plus sympathiques. » Elle se sent valorisée, utile et bénéficie de la reconnaissance des patients... Son exercice est varié, elle pratique de nombreux actes et traite une diversité de pathologies.

Son conseil aux étudiants en santé : « Venez en stage, voir ce qu'est l'exercice en milieu rural pour pouvoir choisir. Il ne faut pas hésiter à s'éloigner de la ville pendant quelques mois pour se rendre compte de la richesse du rural. »

**PROXIMITÉ**  
Des services, des équipements, de la nature et des liens interpersonnels facilités.

**DIVERSITÉ**  
De multiples possibilités d'exercices (libéral, salarié, mixte, isolé ou coordonné).

**ENGAGEMENT**  
Accompagnement personnalisé des étudiants en santé et des professionnels de santé.

**2**  
HÔPITAUX DE PROXIMITÉ et 3 Centres Hospitaliers à moins de 30 minutes.

**14**  
STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ (ESP, MSP, Centre de santé) et 2 CPTS.

**18**  
MINUTES temps moyen des déplacements domicile-travail.

**Contact**  
Charline COUTHERUT  
Chargée de mission santé  
sante@pays-vosges-saonoises.fr  
03 84 30 10 11  
www.pays-vosges-saonoises.fr







## ■ Appui aux projets du territoire

Les collectivités et professionnels de santé ont été accompagnés dans leurs projets d'exercice coordonné : MSP de Vauvillers, rencontre de la CCME sur le projet de MSP à Faucogney, projet de hameau de santé de Saint-Loup-sur-Semouse

La chargée de mission a également apporté des réponses ponctuelles aux demandes des professionnels de santé du territoire et d'étudiants en santé.

▪ **Échanges et participation aux différents réseaux**

La chargée de mission a participé à plusieurs échanges et rencontres au niveau régional, que ce soit :

- ✓ dans les instances de l'ARS (visio 13'45 de l'ARS les 23 janvier, 02 avril, 14 mai, 02 juillet, 17 septembre, 12 novembre et 03 décembre),
- ✓ dans le cadre du réseau des chargés de mission Santé des CLS de Franche-Comté (rencontre le 15 mars et échanges mails réguliers)
- ✓ au Comité Stratégique du Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité de Franche-Comté dans le cadre des actions 1000 premiers jours du CLS (16 mars)

Ces différents temps favorisent les échanges de pratiques, les retours d'expérience et la rencontre de nouveaux partenaires.

A l'échelle départementale, la participation aux différentes réunions et instances permet de rendre compte des priorités, d'identifier les opportunités et de mettre en lien les besoins du territoire avec les actions menées ou mobilisables :

- ✓ participation -en tant qu'invité permanent- au Conseil Territorial en Santé (20 juin et 20 novembre)
- ✓ participation au Cotec Départemental des 1000 premiers jours, piloté par l'ARS, la CAF et la CPAM (24 juin et échanges réguliers)
- ✓ participation au Réseau Régional d'Appui aux acteurs de la Prévention et Promotion de la Santé (RRAPPS) (14 mai sur le thème de la nutrition et 21 novembre sur la programmation 2025)
- ✓ participation aux réunions PNNS de l'ARS et Promotion Santé (12 janvier et 12 avril)
- ✓ participation à la réunion de Lancement Charte Romain Jacob le 15 mai

La participation à différents évènements a aussi contribué à la structuration des réseaux :

- ✓ Comité technique e-Set le 22 janvier
- ✓ Séminaire régional de travail de l'ARS et de la CPAM sur les MSP le 08 février à Beaune
- ✓ Intervention le 2 mai à la formation PACTE pour les coordinateurs MSP-CPTS de la FEMASCO,
- ✓ Salon des enjeux en Quartiers Politique de la Ville le 06 septembre
- ✓ Participation à la Journée des Internes en Médecine Libérale (JIML) à Nancy le 26 septembre
- ✓ Présentation du CLS au Comité départemental MSA le 27 septembre,
- ✓ Participation à la table ronde des Automnales de l'internat de Franche-Comté le 04 décembre.

D'autres actions contribuant à la démarche santé du Pays ont également été menées, notamment la participation au Groupe de Travail du CTS sur l'éducation à la santé (01 février, 18 avril et 20 novembre). La chargée de mission a été sollicitée pour assurer le co-pilotage de ce groupe. Le GT a produit un flyer permettant d'informer la population sur l'accès aux soins des territoires.



L'année 2024, avec la prise de poste d'une nouvelle chargée de mission a été consacrée à la reprise du document de planification :

- Réunions de reprise avec les Communautés de Communes ;
- Suivi de l'élaboration et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, procédures diverses) ;
- Poursuite de la démarche friches avec l'AUDAB ;

## ▪ Elaboration du SCOT – reprise du projet de SCOT

Pour rappel, un projet de SCOT a été arrêté en avril 2019. Compte tenu du retour des personnes publiques associées et de la nécessaire mise en compatibilité du projet avec la loi *Climat et résilience* ainsi qu'avec le SRADDET, il avait été décidé en 2021 d'engager la reprise du SCOT en vue d'un nouvel arrêt de projet. Des études et travaux complémentaires (friches, eau-assainissement, observatoire des zones d'activités, actualisation du diagnostic, suivi de la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience ...) ont donc été engagés dans ce cadre.

En 2024, une nouvelle chargée de mission a pris ses fonctions en août, le poste était vacant depuis juin 2023. La modification du SRADDET arrêtée en février 2024, puis adoptée en octobre 2024 a permis de donner un cadre au territoire en matière d'enveloppe de consommation d'espace.

Ainsi les modalités de reprise du SCOT ont été travaillées en septembre. Un calendrier prévisionnel fixant l'objectif d'un arrêt de projet avant la fin du mandat a été proposé.

Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées entre octobre et décembre avec les communautés de communes. L'objectif était de connaître leur situation vis-à-vis de leur propre document d'urbanisme, d'échanger sur les enjeux du territoire et de recueillir sur les attentes vis-à-vis du SCOT.

Ces entretiens montrent :

- que tous les territoires sont engagés dans une démarche d'élaboration de documents d'urbanisme – à des stades très différents.
- une évolution par rapport au précédent projet de SCOT avec des Communautés de communes engagées dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. La culture et l'appropriation des enjeux de la planification ont évolué.
- un questionnement autour de la garantie communale : tous les territoires ne sont pas impactés de la même manière.
- une nécessaire réflexion commune à l'échelle SCOT autour de certains sujets : eau, démographie, économie ...

Ces éléments ont été présentés en bureau le 16 janvier 2025. Au regard de ces retours, il apparaît qu'un arrêt de projet SCOT début 2026 n'est pas souhaitable, il est préférable d'accompagner la finalisation des PLUi en cours. Un projet de SCOT pourrait donc être arrêté sur le prochain mandat.

Il a toutefois été rappelé les échéances de mise en compatibilité au 22 février 2027 et 28 février 2028. C'est pour cette raison que l'approbation du SCOT est souhaitée au plus tôt en 2028.

Il a donc été proposé de mettre en place des rendez-vous réguliers en 2025 afin d'avoir une approche commune avec les communautés de communes, de travailler autour d'une vision à l'échelle du territoire SCOT pour élaborer un document cohérent et adapté aux spécificités locales.

En 2025, le Pays souhaite rencontrer l'ensemble des partenaires, mettre en place les ateliers thématiques avec les élus, techniciens, partenaires... et mettre à jour le diagnostic. Ce travail permettra de préparer la définition du projet politique du projet de SCOT en 2026-2027.



La restitution de la démarche a été présentée au comité de pilotage départemental le 19 décembre en Préfecture. La suite de la démarche départementale sera à définir en 2025.

Cette démarche démontre l'intérêt d'une actualisation nécessaire et régulière des projets et la spécificité de chaque projet de friche.



*Friche RFF – Luxeuil-les-Bains*



*Friche- Fontaine les Luxeuil*

#### ▪ **Suivi des documents d'urbanisme et démarches locales**

En tant qu'établissement porteur d'un SCoT, le Pays des Vosges Saônoises est régulièrement sollicité pour rendre des avis sur diverses procédures d'urbanisme.

Il assure également un suivi des démarches stratégiques engagées à l'échelle du territoire en s'assurant de la compatibilité de ces démarches avec les objectifs du SCoT.

En 2024, le Pays a été sollicité dans le cadre :

- du projet de modification du SRADDET,
- de la modification simplifiée du PLU de Luxeuil-les-bains
- du projet de PLU de Saint-Sauveur.



## ▪ Le financement du Pays

Le fonctionnement de la structure et des actions menées sont financés :

- par des subventions sur l'ingénierie, qui constitue la principale dépense de fonctionnement
- par des subventions sur les actions portées par le Pays,
- par la cotisation des communautés de communes.

### ✓ *Le financement des postes*

La recherche de financements est un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays. La mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité, et ce afin de réduire les charges de fonctionnement.

Les aides sur les postes sont variables en fonction des dispositifs.

✓ **La Région**, poursuit son soutien à l'ingénierie dans le cadre de la contractualisation Territoire en Action. Les conditions de soutien de l'ingénierie adoptées par la Région en juillet 2022 sont en lien avec les thématiques traitées dans le contrat.

Le Pays peut bénéficier d'un soutien régional sur 3 voire 4 postes (le territoire étant reconnu comme territoire fragile) liés à la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat.

Le taux d'intervention est de 20% à 50% maximum des salaires chargés, un autofinancement de 20% minimum par poste est exigé.

Ainsi le soutien aux postes de chargés de mission Plan climat, SCOT-urbanisme et Santé pourra être prolongé sur la période de contractualisation.

En 2024, compte tenu du volume des demandes à l'échelle régionale, la Région a revu son niveau d'aide. Une baisse de 6% par rapport aux demandes a été appliquée.

Lors d'une rencontre des Pays en novembre, la Région a confirmé son soutien de l'ingénierie. Toutefois, des plafonds devraient être appliqués, des arbitrages sont en cours pour définir les modalités d'interventions en 2025.

✓ **L'Agence Régional de Santé** apporte un soutien au financement du poste de chargée de mission santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé. Le soutien est à hauteur de 50% du coût du poste.

✓ Dans le cadre de l'animation du **programme européen LEADER**, le **FEADER** permet de financer 80% des missions d'animation-gestion.

### ✓ *Les contributions des Communautés de Communes*

Le montant de la cotisation est calculé sur la population totale INSEE de l'année en cours.

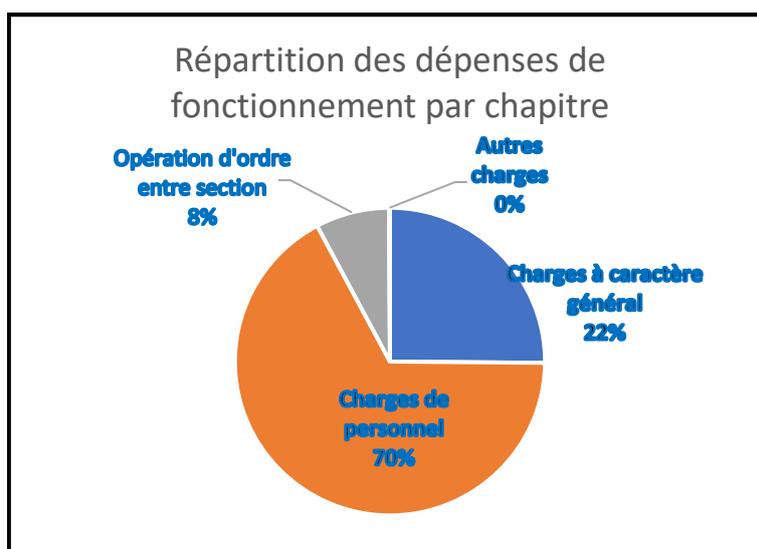
La cotisation des communautés de communes est de 2.70€/habitants. Ce montant n'a pas évolué depuis 2016.

En 2024, la contribution des communautés de communes représentait un montant de 218 446.20€ :

Communauté de communes	Population totale <i>Nb habitants</i>	Cotisation <i>2.70€/habitant</i>
C.C. du Pays de Lure	19 542	52 763.40 €
C.C. de la Haute Comté	17 419	47 031.30 €
C.C. du Pays de Luxeuil	15 301	41 312.70 €
C.C. de Rahin et Chérimont	11 930	32 211.00 €
C.C. des Mille Étangs	8 722	23 549.40 €
C.C. du Pays de Villersexel	7 992	21 578.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 906</b>	<b>218 446.20 €</b>

Le montant de la cotisation est calculé sur la population totale INSEE de l'année en cours.

✓ *Les dépenses de fonctionnement*



Total dépenses de fonctionnement : **377 020.47€**

✓ *Résultats du compte administratif 2024*

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	<b>377 020.47 €</b>	<b>364 608.75 €</b>	<b>-12 411.72 €</b>
Subventions rattachées		<b>70 500.00 €</b>	<b>58 088.28 €</b>
Report : excédent 2023		<b>844 714.92 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>377 020.47 €</b>	<b>1 279 823.67 €</b>	<b>902 803.20 €</b> <i>excédent de fonctionnement</i>

L'excédent de fonctionnement est constitué en grande partie par le fond de transition énergétique - CEE TEPCV.

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	<b>85 282.99 €</b>	<b>79 549.86 €</b>	<b>-5 733.13€</b>
Report : excédent 2023		<b>116 081.98 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>85 282.99 €</b>	<b>195 631.84 €</b>	<b>110 348.85 €</b> <i>excédent d'investissement</i>

## ▪ La gouvernance du Pays

### • Le comité syndical

Il est composé des délégués des 6 communautés de communes adhérentes, selon un mode de représentation tenant compte du nombre d'habitants de la communauté de communes (*population totale INSEE en vigueur l'année du renouvellement du comité syndical*).

Il compte ainsi 52 délégués titulaires et autant de suppléants.

<b>Communauté de Communes du Pays de Lure :</b>	<b>12 délégués</b>
<b>Communauté de Communes de la Haute-Comté :</b>	<b>11 délégués</b>
<b>Communauté de Communes du Pays de Luxeuil :</b>	<b>9 délégués</b>
<b>Communauté de Rahin et Chérimont :</b>	<b>8 délégués</b>
<b>Communauté de Communes des 1000 étangs :</b>	<b>6 délégués</b>
<b>Communauté de Communes du Pays de Villersexel :</b>	<b>6 délégués</b>

Il s'est réuni à 3 reprises en 2024 :

- ✓ 29 février à Lure : 28 présents
- ✓ 28 mars à Lure : 29 présents
- ✓ 12 décembre à Amblans et Velotte : 27 présents



### • Le bureau

Il est composé du Président, de 5 vice-Présidents et de 6 autres membres, soit 12 représentants au total, 2 par Communautés de Communes :

**Communauté de Communes de la Haute-Comté**  
Thierry BORDOT, Président  
Henri De MALLIARD

**Communauté de Communes des 1000 étangs**  
Laurent SEGUIN, 1<sup>er</sup> vice-Président  
Henri SAINTIGNY

**Communauté de Communes du Pays de Lure**  
Daniel NOURRY, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Isabelle ARNOULD

**Communauté de Communes du Pays de Luxeuil**  
Rodolphe WACOGNE, 3<sup>ème</sup> vice-Président  
Eric PETITJEAN

**Communauté de Communes du Pays de Villersexel**  
Guy LEVAIN, 4<sup>ème</sup> vice-Président  
Alain BUCHOT

**Communauté de Rahin et Chérimont**  
Pierric TARIN, 5<sup>ème</sup> vice-Président  
Karine FRANCOIS

Il s'est réuni à 2 reprises en 2024 :

- ✓ 30 janvier
- ✓ 11 juillet

### Comité syndical du 29 février 2024

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Approbation du compte administratif 2023
4. Convention unique CDG 70

### Comité syndical du 28 mars 2024

5. Affectation du résultat 2023
6. Vote des cotisations 2024
7. Vote du budget primitif 2024
8. Programme des actions PCET 2024
9. Programme d'action démarche de santé
10. Conseil de développement
11. Remboursement des frais dans le cadre de la mission santé
12. Autorisation de cession des arceaux vélo

### Comité syndical du 12 décembre 2024

13. Santé : Actions entreprises autour de la politique attractivité et aide à l'installation des professionnels de santé, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
14. Santé : Renouvellement de l'adhésion du Pays des Vosges Saônoises à la charte « Programme National Nutrition Santé (PNNS) »
15. Savoir Rouler à Vélo : présentation du dispositif
16. Qualité de l'air dans les écoles : présentation de l'étude du CEREMA
17. Budget : décision modificative n°1
18. Budget : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025
19. Modification des modalités de remboursement des frais de déplacement des élus
20. Adhésion à la mission mutualisée RGPD des Centres de Gestion et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)
21. Renouvellement d'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la Haute-Saône
22. Dématérialisation des actes administratifs

Vosges Saônoises/Val de Saône

## L'Educ'Tour, pour attirer les futurs professionnels de santé en milieu rural

Ils ont vocation à devenir médecins, kinés, infirmiers, orthophonistes, psychologues... Grâce à l'Educ'Tour, ils découvrent des professionnels de santé sur le terrain, loin des centres urbains. De quoi les inciter à s'installer en milieu rural frappé de désertification médicale.

« C'est bien d'être en équipe pluridisciplinaire, on travaille dans de meilleures conditions », s'enthousiasme Karim Mahjoub, étudiant en troisième année, qui s'oriente vers la psychiatrie. Il est l'un des rares représentants du sexe masculin à participer à l'Educ'Tour. Qui fait étape auprès de l'équipe mobile de gériatrie du Groupe hospitalier de Haute-Saône (GH70), site de Luxeuil. Y sont pris en charge des patients suite à des problèmes de chutes à répétition, de perte de poids, de syndrome dépressif ou d'isolement social et familial, d'hospitalisations à répétition. L'équipe assure la prise en charge des personnes fragiles

dans l'ensemble des services hospitaliers mais aussi dans les Ehpad. Elle peut aussi intervenir à domicile, avec un ergothérapeute en cas de besoin.

**Une assistante sociale viendra renforcer l'équipe**  
Le but premier est de poser un diagnostic avant d'orienter, le cas échéant, le patient vers un spécialiste ou de lui prescrire un suivi régulier à l'hôpital de jour. Prochainement, une assistante sociale viendra renforcer l'équipe. Ce qui permettra la mise en place d'aides en cas de problème de financement.

### « Les patients ruraux sont sympas »

« Nous sommes une petite unité mais nous arrivons à faire des choses pour assurer une maintenance à domicile en sécurité, pour éviter que la personne ne se retrouve seule toute la journée », expose Nathalie Levernier, médecin à l'hôpital de jour gériatrique. Et d'ajouter avec le sourire : « Les patients ruraux sont plus

sympas ». Un argument qui peut peser dans l'installation des futurs professionnels de santé.

L'Educ'Tour a démarré en 2015 dans le Pays des Vosges Saônoises, dans le cadre du contrat local de santé, outil de réduction des inégalités sociales et territoriales.

### Vision du terrain

« Les échanges permettent de partager avec les étudiants leur regard de professionnels sur le travail en milieu rural, la pluridisciplinarité et leur vision du terrain », souligne Charline Coutherut, chargée de mission santé au Pays des Vosges Saônoises.

Ce rendez-vous s'effectue en partenariat avec l'Afdet (Association française pour le développement de l'éducation thérapeutique), la Mutualité sociale agricole, l'Agence régionale de santé et le Pays Vesoul-Val de Saône. Objectif : présenter le territoire, sa dynamique et ses atouts, mais aussi permettre aux étudiants de travailler sur un projet de santé interprofessionnel.

### Le GH70 a ouvert ses portes

Petite nouveauté pour cet Educ'Tour 2024, le Groupe hospitalier 70 a ouvert ses portes. Trente étudiants étaient ainsi réunis au GH70 pour découvrir trois services de l'établissement : oncologie, médecine interne parcours diabétologie et gériatrie. L'occasion pour eux de pouvoir



Les élèves découvrent l'équipe mobile de gériatrie pour repérer d'éventuels troubles des patients liés à l'âge.  
Photo Patricia Louis

poser des questions aux professionnels de santé sur place. « On espère que l'hôpital continuera à nous ouvrir ses portes pour les prochaines éditions », glisse Virginie Luthringer, directrice du Pays Vesoul-Val de Saône.

« Trente étudiants sont également accueillis à Jussey. Ils ont pu échanger avec une sage-femme, deux orthophonistes, un masseur kinésithérapeute ainsi qu'un médecin généraliste », présente Virgi-

nie Luthringer, qui ajoute : « Cela permet à ces étudiants d'échanger avec des professionnels confrontés à l'interprofessionnalité dans leur quotidien ».

Pour la centaine d'étudiants ayant participé à cet Educ'Tour, la journée s'est ensuite poursuivie dans l'après-midi avec un temps d'échanges en groupe pour restituer ce qu'ils ont pu découvrir.

● Patricia Louis et Mathis Raguin

### « Les échanges permettent de partager avec les étudiants leur regard de professionnels sur le travail en milieu rural, la pluridisciplinarité et leur vision du terrain »

Charline Coutherut, chargée de mission santé au Pays des Vosges Saônoises

## Découverte des soins médicaux et de réadaptation (SMR) à orientation oncologique



Un plateau technique de rééducation pour restaurer et maintenir l'autonomie. Photo Patricia Louis

Dans la salle, un plateau technique de rééducation que les futurs professionnels découvrent avec intérêt. Un équipement avec vélo, barres parallèles, financé par la Ligue contre le cancer et la Rose Saônoise pour aider les patients atteints d'un cancer à maintenir ou restaurer leur autonomie. Des corps encore en souffrance, souvent amaigris, qu'il faut remettre debout. L'exercice n'est pas facile mais la volonté est là.

### Partenariat avec les thermes de Luxeuil

Nous sommes dans le service des soins médicaux et de réadaptation (SMR) à

orientation oncologique. Le seul de Bourgogne Franche-Comté. « Il s'agit des soins de support pour prendre en charge les conséquences de la maladie ou des traitements. Ou encore de soins palliatifs où la France accuse du retard par rapport aux Anglo-Saxons », précise le Dr Olivier Dubroeuq, directeur du service. « Nous sommes un service intermédiaire entre l'hôpital et le domicile », précise-t-il.

Un service installé depuis décembre 2022 au deuxième étage de l'hôpital de Luxeuil, qui accueille des personnes atteintes d'un cancer, que ce soit avant,

pendant ou après leur traitement. Les patients peuvent se ressourcer grâce à l'intervention d'ostéopathes, réflexologues, kinésithérapeutes... Autant d'aides pour calmer la douleur et remonter le moral.

En 2024, dans le cadre d'un partenariat avec les thermes de Luxeuil, un programme expérimental comprenant cure thermique matin et diététique, socioesthétique et intervention de psychologues l'après-midi, est mis en place.

La cure dure trois semaines. Quatre sessions sont prévues.

● P.L.



## Pour les acteurs locaux, une manière de promouvoir l'image du territoire

Si bien entendu le but premier de l'Éduc'Tour est de permettre aux étudiants de découvrir le « travailler ensemble » dans le domaine de la santé, pour les acteurs locaux, c'est aussi l'occasion de promouvoir l'image du territoire. Un enjeu tout particulièrement important dans un département comme la Haute-Saône où l'expression « désert médical » est très souvent employée.

### Bientôt cinq CPTS

Pour tenter d'y faire face, le département peut compter sur quatre communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). « 92 % de la population haut-saônoise est couverte par une CPTS. Une autre devrait être créée sur Héricourt dans les prochains mois pour passer à 100 % de couverture », indique Nicolas Weick, directeur de la CPAM de Haute-Saône. Pour Dominique Rossi, président de la CPTS du bassin vésulien, travailler au sein d'une communauté de professionnelle permet « d'éviter l'isolement des médecins et d'améliorer le parcours de soins des patients ».

Une trentaine d'étudiants ont passé leur Éduc'Tour dans des territoires plus isolés et où



Dominique Rossi, président de la CPTS du bassin vésulien, s'est adressé aux étudiants pour présenter les avantages de travailler au sein d'une telle communauté. Photo David Hanisch

le parcours de soins ainsi que le manque de professionnels de santé peuvent se faire ressentir.

### « Le professionnel de santé doit être au cœur du processus »

« La volonté des collectivités locales est de vous accueillir et elles travaillent pour », a martelé Pierre Gorcy, président du conseil de surveillance du GH70 mais aussi élu en charge de la santé à la Ville de Vesoul. « Le professionnel de santé doit être au cœur du processus et la volonté de tous

les acteurs est vraiment de travailler ensemble », poursuit l'élu. « L'important pour nous est de fournir des conditions d'exercice acceptable ». De son côté, Antonin Colnot-Breune, directeur de l'Asept (Association santé, éducation et prévention sur les territoires), tempère sur les objectifs de l'Éduc'Tour : « le but premier n'est pas de faire du recrutement, mais bien de travailler sur un projet de santé territorialisé et pluriprofessionnel dans des territoires loin des pôles urbains ».

● M.R.

## Haute-Saône

# Pays des Vosges Saônoises : des arceaux pour stationner son vélo

Le développement de la pratique du vélo au quotidien est l'une des priorités du Pays des Vosges Saônoises. Le maillage structurant d'itinéraires sûrs et continus a été l'une des premières étapes du schéma directeur des mobilités douces. La nouvelle étape : développer le stationnement des vélos. Des arceaux ont été réalisés et sont en cours d'installation.

Élaboré en 2019 par le Pays des Vosges Saônoises, le schéma directeur des mobilités douces (SDMD) a pour objectif de promouvoir les modes actifs comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle en milieu rural. Un plan d'aménagement a été élaboré pour les 144 communes regroupées sur six communautés de communes : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Mille Étangs, Pays de Lure, Rahin et Chérimont, Pays de Villersexel.

## Un maillage de 654 km de réseaux

La première phase de travail a permis d'élaborer un maillage de 654 km de réseaux, découpés en 106 itinéraires hiérarchisés, 1 226 tronçons de voiries référencées dont 32 % en site propre. Une carte interactive détaillant chaque tronçon est mise à disposition des communes et communautés de communes. « Mais pour développer le vélo au quotidien, il faut accompagner encore plus les usagers », souligne



Thierry Bordot, président du Pays des Vosges Saônoises, présente les arceaux.  
Photo Sandrine Lassus

Thierry Bordot, président du Pays des Vosges Saônoises, en dévoilant une nouvelle étape de ce schéma. Désormais, les cyclistes pourront stationner leur vélo sur des arceaux.

## 367 arceaux

Au total, 367 arceaux gris ont été réalisés sur mesure par l'entreprise haut-saônoise Sometal, installée à Cintrey. Ils sont marqués du logo « Mobilités douces Pays des Vosges saônoises », accompagné d'un petit vélo. À l'échelle du Pays, cela représente une quarantaine de communes, soit

734 places de stationnement sur 150 sites.

## « Un bel outil de lien social »

« Des pôles générateurs de déplacement pour les usagers du quotidien mais aussi les touristes : lieux patrimoniaux, culturels, de loisirs, administratifs... Un important travail a été consacré à leur répartition avec l'aide des six communautés de communes », précise bien Jean-Philippe Gonant, chargé de mission Plan Climat Énergie territorial au Pays des Vosges Saônoises. Coût de cet-

te opération : 50 000 € TTC (fonds de transition énergétique du Pays). Leur mise en place a démarré.

« C'est un bel outil de lien social », mentionne Thierry Bordot, qui lui-même n'hésite plus à enfourcher son vélo pour se déplacer sur sa commune. « Ça redonne un autre regard sur le quotidien, on rencontre des personnes, on discute. »

À l'avenir, d'autres services vont être déployés : vélobus, ateliers d'éco-mobilité scolaire...

● Sandrine Lassus